

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Band: - (2024)
Heft: 44

Artikel: L'introduction de DMAV version 1.0 progresse
Autor: Grütter, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'introduction de DMAV version 1.0 progresse

L'introduction du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 va bon train: le concept d'introduction de la Confédération a été publié, les cantons pilotes et les éditeurs de systèmes ont rencontré le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales lors de la réunion de lancement, la mise à disposition des géoservices et le développement des outils progressent et les concepts de mise en œuvre des cantons pilotes ont tous été transmis.

Le concept d'introduction fixe le cadre

Peu avant Noël 2023, le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales (service spécialisé de la Confédération) a diffusé via MO-Express n° 2023/13 le «Concept d'introduction du modèle de géodonnées DMAV version 1.0 – Mensuration officielle – Migration de MD.01-MO-CH version 24 vers DMAV version 1.0».

Le concept d'introduction récapitule d'une part la situation initiale ainsi que les bénéfices et les avantages inhérents à la structure modulaire du modèle de géodonnées DMAV et présente d'autre part les modifications par rapport à MD.01-MO-CH version 24, les possibilités d'accès aux différents géoservices intégrés, les nouvelles tolérances pour les chevauchements (overlaps), l'allocation de l'attribut fictif à des objets, l'historisation et l'intégration optionnelle des limites des servitudes.

Le concept se concentre d'abord sur les travaux préparatoires à l'introduction de DMAV version 1.0, subdivisés en mesures des services spécialisés de la Confédération et en mesures des cantons, puis sur les étapes de travail effectives. Il détaille l'organisation, le calendrier et la communication de l'introduction avant d'examiner les frais et identifie ceux qui seront amenés à les supporter, tant concernant la migration des données que les outils qui doivent encore être mis à disposition.

Le concept d'introduction est disponible à l'adresse www.cadastre-manual.admin.ch/fr/introduction-dmav

Avec le concept d'introduction, les conditions-cadre et le mode opératoire pour les projets pilotes sont désormais connus et prescrits.

La réunion de lancement des projets pilotes a bien clarifié les choses

Le 31 janvier 2024, les cantons pilotes (AG, AI, BE, FR, GE, SG, SO, UR, ZG), les éditeurs de systèmes (VertiGIS, GEOBOX, HxGN, rmDATA) et des représentants de geodienst.ch ont rencontré le service spécialisé de la Confédération lors de la réunion de lancement des projets pilotes pour DMAV version 1.0 à Berne. S'aidant du concept d'introduction, Christian Grütter, responsable du programme DMAV, a présenté l'état des

travaux. Les échanges intenses de ce jour à propos des travaux à venir se sont révélés importants: les questions et les réponses bien étayées ont clairement montré l'importance et la portée que revêt l'introduction de DMAV pour les cantons.

A l'issue de cette réunion de lancement, le service spécialisé de la Confédération a mis en ligne une FAQ concernant DMAV dans le guide sous www.cadastre-manual.admin.ch/fr/introduction-dmav.

Les concepts de mise en œuvre ont été transmis dans le délai imparti

Riches de toutes ces informations, les cantons pilotes ont pu élaborer leurs concepts de mise en œuvre pour l'introduction de DMAV version 1.0 et l'ont transmis dans le délai imparti, avant la fin du mois de mars 2024.

L'examen des concepts de mise en œuvre par le service spécialisé de la Confédération se poursuit. Une fois le feu vert de ce service obtenu, l'entreprise de migration est ouverte pour le canton considéré, ce qui marque le lancement officiel des travaux de mise en œuvre du projet pilote.

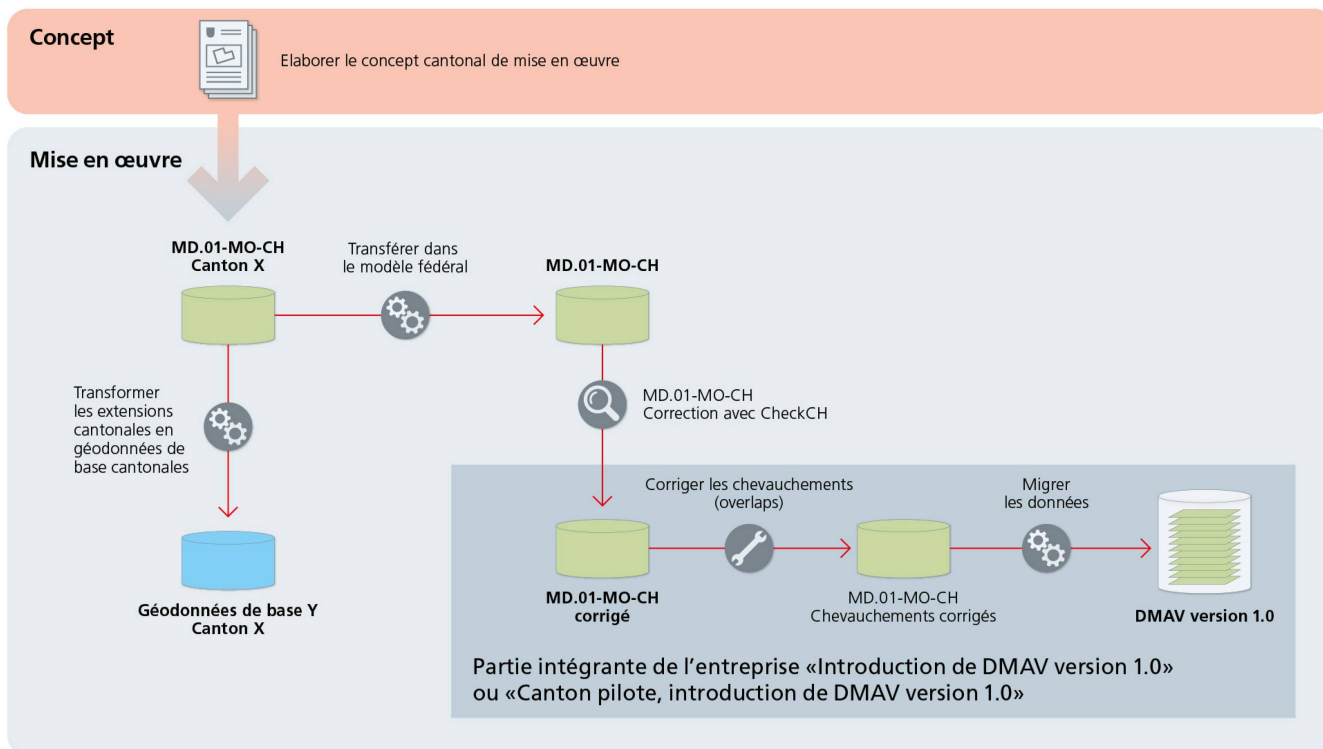
Le jeu de données d'essai de DMAV version 1.0 a également été finalisé dans l'intervalle. Il va pouvoir être utilisé et vérifié dans le cadre des projets pilotes.

Intégrer des données externes via des géoservices

A l'avenir, des données externes seront intégrées dans la mensuration officielle (MO) via quatre géoservices:

- les points fixes de la mensuration nationale de catégorie 1, par swisstopo
- les points fixes de la mensuration officielle de catégorie 2, par les cantons
- les limites territoriales de la mensuration nationale, par swisstopo
- le répertoire officiel des localités avec les codes postaux et les périmètres, par swisstopo.

Pour les géoservices de l'Office fédéral de topographie swisstopo (points fixes de la mensuration nationale, limites territoriales de la mensuration nationale, localités), cette intégration prendra la forme de STAC («Spatial Temporal Asset Catalogs»), au sens de services de



téléchargement. Dès que la version 4 de la norme eCH-0056 sera en vigueur, la Confédération passera, en l'état actuel des connaissances, à la mise à disposition des données via des interfaces de programmation (API OGC).

Des outils sont mis à disposition: le convertisseur de données et le checkservice

Le service spécialisé de la Confédération propose deux outils pour DMAV version 1.0:

- *le convertisseur de données MD.01-MO-CH*
Il permet la conversion arrière de données de la MO, de DMAV version 1.0 vers MD.01-MO-CH. DMAV version 1.0 peut ainsi être introduit commune par commune, sans avoir à adapter les systèmes périphériques dès ce stade. Les interfaces avec les systèmes périphériques peuvent ainsi être basculées à une date donnée pour le canton entier.
- *le checkservice CheckDMAV*
Le checkservice CheckCH basé sur MD.01-MO-CH poursuit son développement et une nouvelle mouture est mise à disposition pour DMAV version 1.0 (CheckDMAV). Les travaux de développement sont lancés. Le checkservice CheckDMAV pourra être testé dans le cadre des pilotes au cours du second semestre.

La Confédération établit des prescriptions pour la mise en œuvre

Les modèles de représentation pour le plan du registre foncier, le plan de mutation, le plan de situation et le plan de base ont été en consultation jusqu'à la fin de l'année 2023. Les réponses reçues ont ensuite été examinées et les modifications ont été discutées avec la commission technique de la CGC¹. Les modèles de représentation seront mis en vigueur prochainement.

D'autres instructions sont en cours d'élaboration:

- *Instruction WMS-MO*
Elle décrit le service de consultation technique des données de la MO. Il remplace le WMS-MO actuel, fondé sur le modèle MD.01-MO-CH.
- *Modèle de donnée simplifié DMAVPUB*
Cette instruction décrit le modèle de données simplifié pour DMAV version 1.0, qui remplace le modèle MOpublish actuel.

¹ Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre

- *Instructions concernant la saisie de données*
 - Les prescriptions importantes qui sont perdues avec l’abrogation de l’OTEMO² sont sauvegardées dans une nouvelle instruction.
 - Les exigences applicables à la saisie des données (détermination de point) sont également rassemblées dans une nouvelle instruction en tenant compte de l’évolution technique et des nouvelles possibilités à disposition.
 - Les directives élaborées par la CSCC³ «Degré de spécification – couche d’information de la couverture du sol» et «Degré de spécification – couche d’information des objets divers» sont déclarées contraignantes.

Des données de la MO exemptes d’erreurs pour une migration de données réussie

Des données exemptes de toute erreur dans le modèle de la Confédération MD.01-MO-CH sont cruciales pour la migration des données. La tolérance de 2 mm doit par ailleurs être appliquée et respectée pour les chevauchements (overlaps). Ces deux aspects peuvent être vérifiés avec le checkservice CheckCH. La migration de données ne fonctionne qu’avec des données de la MO exemptes d’erreurs.

Des objets fictifs sont désormais admis dans le modèle de géodonnées DMAV version 1.0, afin de garantir la cohérence des surfaces pour les modèles de géodonnées correspondants. Ainsi, les lacunes peuvent être comblées par des objets fictifs dans les entreprises qui ne couvrent pas l’intégralité de la surface communale et seraient lacunaires sans cette mesure.

Si un canton gère des objets historisés dans les données de la MO, il va de soi qu’il peut les prendre en charge. Dans des cantons encore dépourvus d’historisation, celle-ci démarre avec l’introduction de DMAV version 1.0, c.-à-d. à la date fixée par le canton lui-même. L’historisation débutera au plus tard le 1^{er} janvier 2028 dans la Suisse entière.

La manifestation d’information «Début des projets pilotes pour DMAV»

Lors de la manifestation d’information du 16 avril 2024 à Berne, le service spécialisé de la Confédération, une sélection de cantons pilotes et les éditeurs de logiciels ont présenté l’état de leurs travaux, indiquant ce qui fonctionne déjà et les points requérant une attention soutenue (cf. p. 17).

Bilan

Nous avons bien démarré les projets pilotes ensemble; j’ai bon espoir que nous parviendrons aussi ensemble à atteindre l’objectif d’une introduction de DMAV version 1.0 dans la Suisse entière à la fin de l’année 2027. Il s’agira d’une étape significative pour nous, professionnels, mais aussi pour notre pays: pour la toute première fois, les données de la mensuration officielle pourront être proposées dans un modèle de données homogène à l’échelle de la Suisse entière. Cela simplifiera à la fois les travaux des éditeurs de systèmes et de la clientèle.

Je vous remercie de votre participation active et de votre engagement au service de l’introduction de DMAV version 1.0.

Christian Grütter, pat. ing. géom. brev.
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christian.gruetter@swisstopo.ch

² Ordonnance technique sur la mensuration officielle: abrogée et remplacée par l’ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS, RS 211.432.21)

³ CSCC: Conférence des services cantonaux du cadastre (elle a précédé CadastreSuisse qui s’est fondue dans la CGC aujourd’hui)